enssib

Délibération n°2025-05-27-6

Délibération portant approbation du bilan 2024 du plan égalité femme homme

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 septies

Vu la circulaire n° SE1 2014-1 du 4 mars 2014 relative à la lutte contre le harcèlement dans la fonction publique

Vu la loi 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu le décret 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Vu le décret 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique

Vu la circulaire du 8 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique

Vu l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique

Vu la circulaire du 30 novembre 2019 relative à la mise en place de référents Egalité

Vu le décret 2023-1400 du 29 décembre 2023 relatif aux modalités de publication des indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour réduire les inégalités dans les établissements d'enseignement

Le Conseil d'Administration réuni le 27 mai 2025 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE,** après en avoir délibéré, **approuve le bilan 2024 du plan égalité femme homme,** annexé à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice : 27
Quorum de présence : 17
Votes exprimés : 26
Dont
Pour : 26
Contre : /
Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 27 mai 2025

Le Président du Conseil d'Administration

M. Marc BERGÈRE

La Directrice

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques | *Membre associé de l'Université de Lyon*
17/21 bd du 11 novembre 1918 · 69623 Villeurbanne Cedex | SIRET : 196 924 591 00015 | +33 (0)4 72 44 43 43 | www.enssib.fr

enssib
école nationale supérieure
des sciences de l'information
et des bibliothèques

Rapport annuel sur l'exécution du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Bilan relatif à l'année 2024

Références législatives et réglementaires :

· Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 septies
· Circulaire n° SE1 2014-1 du 4 mars 2014 relative à la lutte contre le harcèlement dans la fonction publique
· Loi 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
· Loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
· Décret 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
· Décret 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique
· Circulaire du 8 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique
· Circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique
· Accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique
·Circulaire du 30 novembre 2019 relative à la mise en place de référents Egalité
. Décret 2023-1400 du 29 décembre 2023 relatif aux modalités de publication des indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour réduire les inégalités dans les établissements d'enseignement

Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle de l'Enssib a été voté le 12/02/2024, pour la période 2024–2026. Un bilan est mis en œuvre à l'issue de cette période, ainsi qu'un bilan annuel, conformément à la circulaire DGESIP – DGRI 2025-02714 du 24 mars 2025.

Le plan d'action égalité professionnelle de l'Enssib s'appuie sur un bilan de la situation comparée des femmes et des hommes au sein de l'établissement. Ce bilan est présenté avec les données de l'année 2024, soit un effectif total de 94 agents en poste au 31/12/2024 (titulaires et contractuels). Il n'inclut pas de données portant sur les fonctionnaires stagiaires (bibliothécaires, conservateurs) affectés à l'Enssib le temps de leur formation, l'établissement n'étant pas en charge des concours d'entrée qui permettent de sélectionner ces personnels.

II-1 -Effectifs répartis par filière et par sexe au 31/12/2024

Catégorie de personnels /filière	Statut	Hommes	Femmes	Pourcentage de femmes
Personnels enseignants	Titulaires	6	4	40 %
	Non titulaires	1	3	75 %
Personnels administratifs (AENES)	Titulaires	3	13	81 %
	Non titulaires	1	2	67 %
Personnels bibliothèques	Titulaires	3	17	85 %
	Non titulaires	1	3	75 %
Personnels ITRF	Titulaires	12	10	45 %
	Non titulaires	7	8	53 %
Total		34	60	64 %

II-2 -Répartition hommes/femmes par catégories A-B et C au 31/12/2024

Filières	Catégorie	Hommes	Femmes
Personnels enseignants	A	7	7
Personnels administratifs (AENES)	A	3	2
	B	0	8
	C	1	5
Personnels des bibliothèques	A+	0	3
	A	3	11
	B	1	4
	C	0	2
Personnels ITRF	A	11	10
	B	5	6
	C	3	2
Total		34	60

Pour mémoire, au 31/12/2023, il y avait 33 hommes et 62 femmes.

I-3 Répartition hommes/femmes au sein de la direction de l'Enssib en 2024

- Les postes de direction sont occupés par 7 femmes (directrice de l'établissement, directrice des études et des stages, directrice-adjointe des études et des stages, directrice de la valorisation et chargée de mission communication externe, directrice-adjointe de la valorisation, directrice des systèmes d'information et responsable du développement des projets et des partenariats) et 4 hommes (directeur général des services, directeur général des services adjoint, directeur de la recherche et chargé de mission relations internationales), soit 58% contre 42%.

Femmes	Hommes
Directrice	Directeur général des
Directrice des études et	Directeur de la recherche
Directrice de la valorisation et chargée de mission communication externe	Directeur général des services adjoint
Directrice des systèmes d'information	Chargé de la mission relations internationales
Resp. du développement des projets et partenariats	
Directrice-adjointe des études et des stages	
Directrice-adjointe de la valorisation	

7 **4**

- Pour ce qui concerne les personnels de catégorie A, les femmes sont au nombre de 32 alors que l'effectif des hommes est égal à 25.

- La présidence du Conseil d'administration et celle du Conseil scientifique de l'Enssib sont assurées par des hommes, professeurs des universités, les vice-présidences sont assurées par des femmes, une professeure des universités et une maîtresse de conférences.

II-4 Observations sur la situation professionnelle des femmes et des hommes à l'Enssib en 2024

- **Les recrutements en 2024** :

4 femmes et 4 hommes ont été recrutés en 2024

- Un recrutement à la direction de la valorisation : une femme directrice-adjointe de la valorisation et responsable du pôle Editions
- Trois à la direction générale des services : un homme directeur général des services adjoint, une femme adjointe au responsable RH et une femme gestionnaire des frais de déplacements au service financier.
- Deux recrutements à la DES (Direction d'étude et des stages) : un homme en qualité de responsable scientifique de la formation diplômante dans le domaine de la gouvernance responsable des données et une femme occupant les fonctions d'assistante administrative.
- Deux recrutements à la DSI (Direction des systèmes d'information) : un homme technicien assistance et support informatique et un ingénieur d'étude.

- Les temps partiels

Trois hommes travaillent à temps partiel sur un total de 10 temps partiels au 31/12/2024.

- Les rémunérations (traitements bruts indiciaires moyens)

		Hommes			Femmes		
Filière	Catégorie	Effectifs	INM Moyen	Traitement indiciaire Brut Moyen	Effectifs	INM Moyen	Traitement indiciaire Brut Moyen
Personnels Enseignants	A	7	896	4415	7	657	3235
Personnels administratifs (AENES)	A	3	687	3383	2	501	2469
	B	0	0	0	8	442	2174
	C	1	435	2141	5	407	2005
Personnels des bibliothèques	A+	0	0	0	3	1117	5495
	A	3	682	3359	11	693	3454
	B	1	539	2653	4	441	2019
	C	0	0	0	2	391	1925
Personnels ITRF	A	11	594	2810	10	599	3071
	B	5	450	2216	6	423	1906
	C	3	392	1928	2	373	1839
Moyenne générale			***584***	***2863***		***501***	***2440***

L'état des lieux réalisé pour l'année 2024 ne révèle pas d'inégalités de situation professionnelle entre les femmes et les hommes en poste à l'Enssib. Au sein des personnels, les femmes représentent 64 % de l'effectif. La rémunération mensuelle moyenne par agent des femmes est inférieure à celle des hommes. L'écart global est plus important que les écarts observés par corps en raison de l'inégale répartition des femmes et des hommes au sein des corps. Les hommes sont plus nombreux en catégorie A qu'en catégorie C, ce qui tire vers le haut leur rémunération moyenne. On parle d'effet de ségrégation des corps. La part de femmes à temps partiel est supérieure à celle des hommes. Cet effet temps partiel engendre un écart de rémunération entre le salaire des femmes et des hommes.

- Le nombre de conventions de télétravail

- nombre de conventions de télétravail signées par des femmes / des hommes au sein de l'Enssib au 31/12/2024 :

	Femme	Homme	Pourcentage
Nb d'agents éligibles au dispositif	51	22	70%
Nb de conventions signées	40	12	77 %

- nombre de conventions de télétravail flottant signées par des femmes / des hommes au sein de l'Enssib

	Femme	Homme	Pourcentage
Nb d'agents éligibles au dispositif	51	22	70%
Nb de conventions signées	15	5	75%

Aucun congé parental n'a été demandé à l'Enssib en 2024.

La directrice de l'Enssib

Nathalie MARCEROU-RAMEL